

sion. Sur la question du désarmement touchant les armes classiques, la Commission s'en est remise dans son rapport à l'Assemblée générale qui, à son tour, a surmonté les craintes de plusieurs de ses membres et autorisé la Commission à établir, en 1981, le mandat d'une nouvelle étude des Nations Unies sur cette question négligée jusqu'à présent. En ce qui concerne le contrôle des budgets militaires, la Commission a fait le point en examinant les rapports fournis par les pays membres. Elle a, par ailleurs, été priée par l'Assemblée générale de continuer d'identifier les principes régissant le gel et la réduction des budgets militaires, et de perfectionner le mécanisme de présentation des rapports. Seulement quatorze États, en bonne partie des pays occidentaux, dont le Canada, ont fourni les renseignements demandés.

Deux accords existants sur la maîtrise des armements et le désarmement ont été réexaminés en 1980 : il s'agit du Traité sur les armes bactériologiques (biologiques) et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Dans le premier cas, une conférence d'examen a permis d'arriver à la conclusion que le texte du traité n'avait pas perdu de sa pertinence. Des rapports contradictoires sur un cas d'empoisonnement impliquant des toxines de la bactérie du charbon en URSS ont fait ressortir la nécessité de prévoir des mécanismes de vérification adéquats ; les tentatives pour étoffer les clauses du traité portant sur la vérification ont partiellement réussi. À la conférence d'examen du TNP, on a reproché aux États dotés d'armes nucléaires de ne pas s'être conformés entièrement aux clauses du traité préconisant la négociation de mesures efficaces de désarmement et de maîtrise des armements nucléaires. Si les participants à la conférence ont été incapables de s'entendre pour produire un document final, le traité proprement dit n'a cependant subi aucune modification. La non-prolifération des armes nucléaires demeure une priorité importante pour le Canada. Tout en cherchant à empêcher une nouvelle expansion (ou prolifération verticale) des arsenaux nucléaires des États déjà dotés d'armes nucléaires, le Canada a continué de faire tout en son possible pour empêcher la prolifération horizontale, c'est-à-dire que d'autres États ne se dotent d'armes nucléaires ou de capacités de mise à feu d'engins nucléaires explosifs. Le chapitre 2 de la Partie A fait état de ces efforts.

Lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, la Première commission a étudié comme à l'habitude toute une série de résolutions sur la maîtrise des armements et le désarmement : il y en a eu 43 portant sur 20 questions distinctes, dont plusieurs études des Nations Unies sur le désarmement. Pour sa part, le Canada a présenté pour la troisième année consécutive une résolution portant sur l'interdiction de produire des matières fissiles à des fins d'armement. Si la résolution a continué de rallier de plus en plus d'appuis, seulement un État doté d'armes nucléaires l'a appuyée sans réserve. En outre, il n'a pas été possible de gagner l'appui accru des États qui se réservent le droit de faire l'acquisition de ce type d'armes et qui ont la capacité de le faire, ou peu s'en faut. Le Canada a coparrainé l'une des deux résolutions sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et deux

résolutions sur les armes chimiques. En ce qui concerne l'une de ces dernières résolutions, qui a dû être longuement débattue avant d'être adoptée par l'Assemblée générale, le Canada a particulièrement insisté pour que les Nations Unies mènent une enquête impartiale sur les allégations concernant l'emploi d'armes chimiques dans certains pays. Il a également présenté une résolution procédurale afin que le Comité du désarmement consacre davantage de temps à la vérification, conformément à son ordre du jour permanent. Cette résolution a malheureusement dû être retirée étant donné certains amendements qui auraient eu pour effet de changer son objectif initial.

### Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

L'appartenance du Canada à l'OTAN, organisation collective de défense et mécanisme de consultation politique avec nos alliés dans le contexte Est-Ouest, est l'un des principaux facteurs qui déterminent la conduite de sa politique étrangère depuis les trente années et plus que l'Alliance existe. Fondée sur la coopération entre les nations européennes membres, les États-Unis et le Canada, ainsi que sur l'indivisibilité de la défense de ses deux secteurs continentaux, l'Alliance a bien servi ses membres en sauvegardant la paix depuis trois décennies. Son processus de consultation a également donné aux membres la possibilité d'échanger leurs vues et de s'accorder sur d'importantes questions ayant une incidence directe sur les relations Est-Ouest.

Par son adhésion au programme de défense de l'OTAN, le Canada contribue indirectement à sa propre défense en participant directement à celle de l'Europe. L'OTAN s'appuie sur une stratégie de défense et de dissuasion fondée sur une triade de forces : intercontinentales, nucléaires de théâtre et classiques. D'importantes décisions concernant l'acquisition de nouveaux appareils pour les forces de défense canadiennes ont été prises en 1980. Au début de l'année, des commandes ont été passées chez McDonnell Douglas pour l'achat d'intercepteurs CF-18 devant servir dans les escadrilles de chasseurs du Canada. En novembre, on a réduit à 2 le nombre des consortia en lice pour le contrat de conception de 6 frégates de patrouille. Parmi les programmes nouvellement lancés ou en voie de réalisation, mentionnons l'entrée en service de l'avion patrouilleur *Aurora* à long rayon d'action, le programme *DE-LEX* de remise en état et de modernisation de 18 frégates de la Marine ainsi que la livraison des derniers transports de troupes blindés. Ces acquisitions et d'autre nouveau matériel accroîtront l'efficacité avec laquelle le Canada remplit ses obligations de défense au sein de l'OTAN.

Le processus de consultation de l'OTAN donne aux États membres la possibilité de discuter des principaux faits nouveaux survenus dans les relations Est-Ouest et de réagir rapidement en cas de crise. À la fin de décembre 1979, l'Union soviétique envahissait l'Afghanistan ; à l'aube de la nouvelle année, les forces soviétiques continuaient de franchir massivement la frontière. Après une série de rencontres de hauts